

Département du Vaucluse

Commune de **SORGUES**

## Plan Local d'Urbanisme

Plan des servitudes d'utilité publique

PLU arrêté le 27 mars 2025

Plan Local d'Urbanisme prescrit le 30/06/2008  
Plan Local d'Urbanisme arrêté le 12/07/2011  
Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24/05/2012  
Modification n°1 du PLU approuvée le 28/05/2015  
Révision allégée n°1 du PLU approuvée le 28/05/2015  
Révision allégée n°2 du PLU approuvée le 27/02/2017

CITADIA

A3 - Servitude de passage des engins mécaniques d'entretien et de dépôt des produits de curage et faucardement attachés aux canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement

AC1 - Périmètres de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits

AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

AR3 - Services militaires  
Servitudes concernant les magasins à poudre de l'armée et de la marine

AS1 - Servitudes attachées à la protection des eaux potables (et minérales)

EL2 - Servitudes en zone submersibles P.S.S. (plan de surfaces submersibles)

EL3 - Servitude de halage et de marche-pied

EL1 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomérations

I3 - Servitudes relatives au transport de gaz naturel

I4 - Servitude relative au transport d'énergie électrique

I1 et I1 bis - Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-lines d'intérêt général

Périmètre autour des constructions de pipe-lines d'intérêt général

Int1 - Servitudes relatives à la protection des cimetières

PM1 - Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles (PPR)

Rhône

Zone rouge grenat : bande de précaution en arrière des digues (Périmètre d'emprise du PPR inondation Rhône)

Zone rouge : aléa fort dans les zones urbanisées ou non (Périmètre d'emprise du PPR inondation Rhône)

Zone orange : aléa modéré dans les zones non urbanisées (Périmètre d'emprise du PPR inondation Rhône)

Zone bleue : aléa modéré dans les zones urbanisées (Périmètre d'emprise du PPR inondation Rhône)

Ouvèze

Risque fort (Périmètre d'emprise du PPR inondation de l'Ouvèze)

Risque moyen (Périmètre d'emprise du PPR inondation de l'Ouvèze)

Risque faible (Périmètre d'emprise du PPR inondation de l'Ouvèze)

Risque résiduel (Périmètre d'emprise du PPR inondation de l'Ouvèze)

PM3 - Plans de prévention des risques technologiques

Zone grise G : emprise foncière de l'établissement à l'origine du PPR1

Zone verte : autorisation sous conditions V

Zone bleu clair : autorisation sous conditions b

Zone bleu foncé : autorisation limitée B

Zone rouge clair : interdiction r

Zone rouge foncé (R)

PT2 - Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles

PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

0 1 2 km